

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE
LANGUEDOC ROUSSILLON

à tous les Présidents des Clubs
Régionaux.

Cher Président,

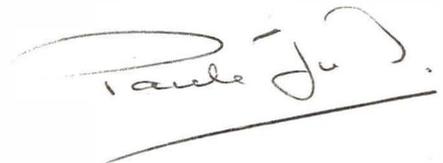
Vous trouverez ci-joint, les documents suivants :

- Procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 Novembre 1980,
- Procès verbal du Conseil d'Administration de la même date,
- Annexe I. le règlement de la classification régionale,
- Annexe II. la classification régionale 79_80,

et, pour votre information, le calendrier national des tournois homologables pour l'exercice 80/81.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire à nos meilleurs sentiments.

La Secrétaire :



PS/ la liste des présents ne figure pas sur le PV. de l'Assemblée Générale, c'est une omission, nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE
LANGUEDOC ROUSSILLON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 Novembre 1980

Lucien PIERRARD, Président sortant, est excusé. En son absence, l'assemblée est présidée par Rémy GARIMOND, membre du conseil sortant. Le secrétariat est assuré par Paule JULIEN.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- adoption de nouveaux statuts (incluant changement de titre et transfert du Siège Social)
- désignation d'un nouveau conseil d'administration.

ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale du 3 Mai 1980 avait adopté de nouveaux statuts, compte tenu de l'inadaptation des statuts d'origine et de leur caractère succinct,
- que les nouveaux statuts comportaient le changement du titre de l'Association, désormais appelée " Comité Régional de Scrabble Languedoc Roussillon " après le départ de la Provence,
- qu'ils incluaient également le transfert à Montpellier du Siège Social, précédemment à Nîmes.

Les délais légaux de déclaration et publication de ces modifications n'ayant pu être respectés, les statuts adoptés le 3 Mai 1980 sont caducs.

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts ci-annexés et charge des formalités de déclaration et publication le secrétaire qui sera désigné par le conseil d'administration devant se réunir après l'assemblée.

DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle que, conformément aux statuts que l'Assemblée vient d'adopter, le conseil d'administration se compose :

- de membres de droit, les Présidents des clubs du Comité,
- de membres élus, au nombre de dix à quinze.

L'Assemblée décide de fixer à treize le nombre de membres élus et procède à leur élection.

...

Le conseil d'administration se trouve composé de :

- 7 membres de droit :

- Raymond CALVAS, Nîmes
- Robert FIGUERES, Perpignan
- Rémy GARDMOND, Béziers
- Jean LEVY, Montpellier Scrabble
- Odette MADER, Bagnols s/Cèze
- Monique MAIRE, Montpellier Sourire
- Olga PLANTIER, Alès

- 13 membres élus :

- Marie France CRAUSTE, Montpellier Sourire
- Jeanne DUPONT, Nîmes
- Michèle FIGUERES, Perpignan
- Cyril FOURDRINIER, Montpellier Sourire
- Eliane GALAN, Béziers
- Marie GARDMOND, Béziers
- Charles GENIEZ, Bagnols s/Cèze
- Paule JULIEN, Montpellier Scrabble
- Andrée LAFON, Montpellier Scrabble
- Lucien PIERRARD, Perpignan
- Claudine ROQUE, Bagnols s/Cèze
- Mélène SCHMID, Alès
- Patrick VIGROUX, Montpellier Scrabble

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Le Président :

La Secrétaire :

SIGNE : R. GARDMOND

SIGNE : P. JULIEN

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE
LANGUEDOC ROUSSILLON

- - - - -

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 Novembre 1980

Présents :

- Raymond CALVAS - Nimes
- Marie France CRAUSTE - Montpellier Sourire
- Michèle FIGUERES - Perpignan
- Robert FIGUERES - Perpignan
- Cyril FOURDRINIER - Montpellier Sourire
- Eliane GALAN - Béziers
- Marie GARIMOND - Béziers
- Rémy GARIMOND - Béziers
- Paule JULIEN - Montpellier Scrabble
- Jean LEVY - Montpellier Scrabble
- Odette MADER - Bagnols s/Cèze
- Monique MAIRE - Montpellier Sourire
- Olga PLANTIER - Alès
- Claudine ROQUES - Bagnols s/Cèze
- Hélène SCHMID - Alès
- Patrick VIGROUX - Montpellier Scrabble

Absents excusés : Jeanne DUPONT, Nimes Charles GENIEZ, Bagnols s/Cèze
Andrée LAFON, Montpellier Scrabble
Lucien PIERRARD, Perpignan.

Lucien PIERRARD, Président sortant, étant absent, la séance est présidée par Rémy GARIMOND, et le secrétariat assuré par Paule JULIEN.

Le Président rappelle l'ordre du jour du Conseil :

- désignation du bureau,
- principes généraux d'élaboration du calendrier des compétitions,
- Calendrier 80-81
- règlement de la classification régionale,
- classification régionale 79-80,
- Questions diverses.

DESIGNATION DU BUREAU

Le Président de séance rappelle que Lucien PIERRARD a manifesté son désir, pour raisons personnelles, de ne pas se représenter à la présidence du conseil du Comité.

Au nom du conseil, il remercie vivement Lucien PIERRARD pour son dévouement à la tête du conseil depuis Mars 1979.

Le conseil procède à l'élection du nouveau bureau, qui est constitué comme suit :

...

...

- Président - Rémy GARIMOND
- Vice-Présidents - Jean LEVY et Odette MADER
- Secrétaire - Paule JULIEN
- Trésorier - Patrick VIGROUX

PRINCIPES GENERAUX D'ELABORATION DU CALENDRIER DES COMPETITIONS

Le nombre de tournois homologables par comité ayant été réduit à 2 par an (outre la finale régionale), le conseil convient d'un roulement entre les clubs candidats et exclut l'éventualité de l'organisation des deux tournois dans la même ville.

Pour la même raison, et dans la mesure où le tournoi par paires organisé chaque année par Montpellier Scrabble, qui décerne le titre de champion régional, a pris le caractère d'une compétition régionale officielle, le conseil décide, avec l'assentiment du club initiateur, que l'organisation de cette compétition pourra être confiée à tout club qui serait candidat.

Est envisagée l'éventualité de l'organisation en commun par deux clubs,

- soit d'un tournoi homologable,
- soit d'un week-end scrabble comportant un tournoi homologable et un autre tournoi (par paires par exemple), ces tournois pouvant se dérouler dans la même ville ou dans deux villes voisines.

C A L E N D R I E R 80 - 81

Le conseil adopte le calendrier suivant pour l'exercice 80-81 :

- 1er Mars - NIMES - Tournoi homologable
- 21 et 22 Mars - MONTPELLIER - Interclubs (poules régionales)
- 2 Mai - MONTPELLIER - Championnat régional par paires
- 3 Mai - MONTPELLIER - Tournoi homologable
- 14 Juin - PERPIGNAN - Finale régionale

REGLEMENT DE LA CLASSIFICATION REGIONALE

Le conseil adopte, pour la classification régionale, le règlement ci-annexé et décide de prendre en considération, pour l'exercice 80-81, les parties de la journée du scrabble (2), des tournois homologables de Nimes (2) et Montpellier (2), des Interclubs (4) et de la finale régionale (3), soit un total de 13 parties.

CLASSIFICATION REGIONALE 79-80

Le conseil, après avoir apporté au règlement mis sur pied pour l'exercice 79-80 quelques modifications de détail dictées par les circonstances, adopte la classification en résultant, telle qu'elle figure en annexe.

...

...

QUESTIONS DIVERSES

INTERCLUBS

Le conseil prend acte des candidatures de 8 équipes et les répartit comme suit en deux poules de 4 :

- Poule A : Montpellier Scrabble I, Bagnols/Nimes, Alès, Béziers II
- Poule B : Perpignan, Béziers I, Montpellier Sourire, Montpellier Scrabble II.

SCRABBLERAMA

Sur sa proposition, Jean LEVY est désigné par le conseil comme correspondant régional de SCRABBLERAMA.

TOURNOI NATIONAL

Le Président rappelle que le Comité fait partie de la région " Midi Méditerranéen " avec les Comités " Provence Côte d'Azur " et " Rhône Provence " et que chaque région peut organiser chaque année un tournoi national.

Le conseil renonce, pour l'année 80-81, à l'organisation d'un tel tournoi.

COMPTE BANCAIRE

Le conseil décide d'ouvrir un compte auprès du Crédit Agricole et donne signature sur ce compte à :

- Rémy GARIMOND, Président
- Jean LEVY, Vice-président
- Paule JULIEN, secrétaire,
- Patrick VIGROUX, trésorier.

Personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Le Président :



La Secrétaire :



COMITE REGIONAL DE SCRABBLE
LANGUEDOC ROUSSILLON

CLASSIFICATION REGIONALE 79-80

CATEGORIE A.-

CALVAS R. GARIMOND R. GENIEZ R. GIRARD D. LAFON A.
LEPINAY B. MADER O. MAIRE M. MELINE B. PAGES M.
PIERRARD L. PACCHIANA A. PROST G. RAINERI M. REBE A.
SIGAL A. VIGROUX P.

CATEGORIE B.-

BELLIA F. BERTHELOT C. CARTEYRADE M. CHEMIN A.
CONSTANTINI I. COULOUMIES JS. DUPONT J. FIGUERES M.
FOURDRINIER C. GAVAND M. JULIEN P. LEVY J. MAIRE L.
MONTHUY ML. PEYRE E. PRIVAT J. PROST J. ROQUE C
ROUGEOT A. SAUMADE JP. SEGALA G. SOUHAMI J.

CATEGORIE C.-

AGULHON J. BORD A. CATHALA A. CHAPAL A. CHARTON de FOS J.
CHEMIN O. COULOUMIES C. CRAUSTE MF. DELRIEU S. DHOMB S.
DURRIEU M. FIGUERES R. FORTI A. GALAN E. GALAN P.
GARIMOND MM. GAVAND E. GAVAND Ph. GENIEYS J. GENIEZ C.
JOUSSELIN D. JOUSSELIN L. LAYRAL C. LETHEU Y. LEVY MT.
MALHERBE C. NAVEL D. MIROUZE A. NIEL ML. NIVESSE M.
NOTON Y. OHANA RC. PETROVICS J. PIOCH M. PROST M.
SEGUELA M. SIRE F. WOLFF A.

PS/ Les joueurs qui seront classés nationalement seront exclus de la classification régionale, sans incidence sur la composition des catégories.

10 Novembre 1980

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE
LANGUEDOC ROUSSILLON

CLASSIFICATION REGIONALE

REGLEMENT

- ART.1 Il est établi, à l'issue de chaque exercice, une classification régionale entre les joueurs ayant la qualité de membres du Comité telle que définie par les statuts.
- ART.2 Pour l'application du présent règlement, tout joueur qui devient membre du Comité en cours d'exercice est présumé l'être depuis le début de l'exercice.
- ART.3 Sont pris en considération les résultats en pourcentage obtenus par chaque joueur lors d'un certain nombre de parties choisies par le conseil en début d'exercice.
- ART.4 Est retenu pour chaque joueur la moyenne de ses cinq meilleurs résultats.
- ART.5 Sont seuls classés les joueurs ayant obtenus cinq résultats au moins dans l'exercice et ayant une moyenne au moins égale à 60%.
- ART.6 Les joueurs remplissant les conditions requises sont répartis en trois catégories :
- catégorie A. : les 15 premiers
 - catégorie B. : les 20 suivants
 - catégorie C. : les restants
- ART.7 Tout joueur classé nationalement à l'issue de l'exercice précédent est affecté d'office à la catégorie A, en surnombre, éventuellement, s'il ne remplit pas les conditions requises.
- ART.8 Les joueurs classés nationalement à l'issue de l'exercice en cours seront enlevés de la classification régionale, sans incidence sur la composition des catégories.
- ART.9 Le conseil pourra, lors de l'établissement de la classification régionale, décider de compléter la catégorie "C" de joueurs ayant une moyenne supérieure à 60%, mais n'ayant obtenu que 4 (et éventuellement 3) résultats.
- ART.10 A l'intérieur de chaque catégorie, les joueurs seront classés par lettre alphabétique.
-

ANNEE 1980/81-CALENDRIER NATIONAL AU 20 OCTOBRE 1980

I - TOURNOIS HOMOLOGABLES

| | | | | |
|----------------|---|-------|---|---|
| JANVIER 1981 | - | 11 | - | VIENNE |
| | | 18. | - | GRENOBLE |
| | | 24 | - | <u>JOURNEE NATIONALE DU SCRABBLE</u> |
| FEVRIER 1981 | - | 15 | - | LILLE |
| MARS 1981 | - | 15 | - | CHAMPIONNAT ILE DE FRANCE DES NON CLASSES |
| | | 28/29 | - | LYON |
| AVRIL 1981 | - | 12 | - | ILE DE FRANCE |
| | | 18.20 | - | LILLE |
| MAI 1981 | - | 10 | - | FINALE REGIONALE LYONNAIS |
| | | 17 | - | CHAMPIONNAT ILE DE FRANCE |
| | | | - | FINALE REGIONALE DAUPHINE |
| | | 23/24 | - | <u>CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR PAIRES</u> |
| JUIN 1981 | - | 6/7/8 | - | <u>FESTIVAL DE VICHY</u> |
| | | 20/21 | - | <u>CHAMPIONNAT DE FRANCE DES NON CLASSES</u> |
| JUILLET 1981 | - | 11/14 | - | NICE - FESTIVAL DE LA COTE D'AZUR |
| AOUT 1981 | - | 1/9 | - | VAL THORENS |
| SEPTEMBRE 1981 | - | 5/6 | - | <u>ROUEN - CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL</u> |
| | | 20 | - | ILE DE FRANCE |
| | | 26/27 | - | <u>FINALE DE ZONE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS</u> |
| OCTOBRE 1981 | - | 4 | - | NANTES |
| | | 17/18 | - | <u>CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS</u> |
| NOVEMBRE 1981 | - | | - | CHAMPIONNATS DU MONDE FRANCOPHONE |

II - AUTRES TOURNOIS

| | | | | |
|---------------|---|-------|---|------------------------------------|
| NOVEMBRE 1980 | - | 23 | - | BOURGOIN |
| | | | - | DIEPPE - TOURNOI PAR PAIRES |
| | | | - | MAISON ALFORT |
| | | 21/23 | - | GAILLON (Club Méditerranée) |
| JANVIER 1981 | - | 18 | - | ILE DE FRANCE - TOURNOI PAR PAIRES |
| | | 16/18 | - | GAILLON (Club Méditerranée) |
| FEVRIER 1981 | - | 1/8 | - | D'JERBA (Club Méditerranée) |
| MARS 1981 | - | 7/8 | - | TOURCOING - 24 heures |
| | | 1 | - | ANNEMASSE |
| | | 27/29 | - | GAILLON (Club Méditerranée) |
| JUIN 1981 | - | 26/28 | - | GAILLON (Club Méditerranée) |